

## **Non réouverture du Restaurant : On veut comprendre !**



**Plus de 3 mois après le déconfinement et la reprise de la production, la Direction du Pôle continue d'imposer à ses salariés sa vision quant à la réouverture du Restaurant !**

### **Les salariés de Normale ne supportent plus cette diète sociale !**

Aujourd'hui sur Metz, comme sur beaucoup de sites, il n'y a toujours pas de restauration.

Pour beaucoup c'est assez incompréhensible, alors que les Restaurants « classiques » ont pu rouvrir sur l'ensemble du territoire français, et qu'à l'occasion de la rentrée scolaire, l'ensemble des cantines scolaires vont également rouvrir !

**Beaucoup se demande si derrière tout ça ne se cache pas une volonté malsaine de supprimer cette prestation sociale en fermant définitivement nos Restaurants d'Entreprise !**

En « local », la **CFTC** ne cesse, sur chaque site, d'interpeler leur Direction (en réunion, par Mail). Et en « central », la **CFTC**, via son DSC, en fait de même avec les Responsables RH du Groupe PSA.

# Cela n'a que trop duré !

A présent, il faut que la Direction réponde immédiatement à plusieurs questions, et ce avant que la cocotte explose :

- Pourquoi PSA a décidé de ne pas rouvrir ces cantines ?
  - Si un fonctionnement « d'avant COVID » n'est plus possible, n'existe-t-il pas d'autres fonctionnements possibles (Autres organisations ? Impact sur les tarifs ? Réservation obligatoire ? ...)
    - **La Direction a-t-elle constitué un Groupe de Travail pour traiter la question ?**
- Face à cette situation qui dure, prévoyez-vous une prime pour le personnel en Normale ! (Prime « panier », idem à la prime du personnel en équipes)
  - A ce jour le personnel de normal n'a pas de primes, pas de compensation, pas d'UEP ! le plus souvent, il mange à leur bureau en 10 minutes et ne prennent pas la totalité de leur pause.
    - **Comment compenser ses heures supplémentaires ?**
  - Pour le personnel en télétravail depuis le mois de Mars, la question se pose aussi. Ils ne profiteront pas de la restauration, mais leurs frais repas sont bien réels.
- Concernant la déclaration d'Impôts, le personnel bénéficiera-t-il de l'Entreprise d'une attestation pour pouvoir déclarer ses frais réels de repas du fait de ne plus avoir de cantine ?
- Que devient l'argent que la DIR ne donne plus à EUREST depuis mars 2020 ?
  - Cette somme ne doit-elle pas revenir aux salariés via les CSE (Le CSE qui a déjà perdu près d'un tiers de son budget 2020 suite à la mise en Activité Partielle des salariés durant 3 mois ?
  - Possibilité de donner des Tickets Restaurant aux salariés concernés ?

D'autant que les sites ne sont pas tous logés à la même enseigne ! Certains ont semblé-t-il réussi à s'organiser pour servir des plateaux aux salariés ! Nous sommes un **GROUPE**, les règles doivent être alors les **mêmes** pour Tous !

Sans compter que l'automne, puis l'hiver, vont bientôt pointer leurs nez ! Les salades et autres sandwiches ne seront alors plus au menu des salariés. Que compte mettre en place la Direction afin que ces salariés puissent manger « chaud » ?

Il faut aussi parler de la « coupure » que représentait pour certains la période du repas pris à la cantine. Le fait pour certain de « prendre l'air », tout simplement, ou de pouvoir partager un repas avec des collègues d'autres services ou d'autres secteurs.

**Cette situation ne peut plus durer.**

**Pour tout cela la CFTC demande à la direction de très rapidement trouver une solution alternative ou des compensations pour ce manque !**